	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 25060</p>
---	---	--

SEANCE du : 19 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 mai 2025.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Arnaud PRINTEMPS
Bérandère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Hélène BROUSSEAU	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Marinette TALLIER
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROUSSEAU	Marie JARRY, pouvoir à Jean-François MOREAU	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Stéphanie FILLON, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAUDEAU, pouvoir à Constance MACKOW	Sandrine DELUGEAU
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Philippe ROBIN	Florence BAZZOLI

Secrétaire de séance : Pierre BUREAU, assisté des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services techniques



Validation du règlement de la carte du marché des saveurs

Document annexé et présenté en séance.

Bruno COTHOUIS présente le dossier.

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, la municipalité met en œuvre des actions en faveur de la fréquentation du centre-ville et du développement du commerce. C'est à ce titre que sera mis en place une carte de fidélité pour les commerçants du marché des saveurs à partir du 20 mai 2025.

Cette carte a pour objectif de communiquer sur le marché, de développer et fidéliser la clientèle.

Les coûts de réalisation seront pris en charge par la mairie la 1ère année et entrent dans le budget 2025 Action Cœur de Ville, prévu à cet effet.

Un règlement de la carte du marché a été rédigé.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

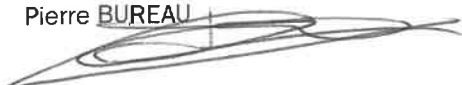
- **DE VALIDER** le règlement de la carte du marché, tel que présenté en séance
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Pierre BUREAU




le Maire

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20250527-DG_DEL_2025_060-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :